

Communiqué de presse

Le Collectif des Fédérations Régionales de Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) alerte sur la situation financière dégradée des établissements accueillant des personnes âgées, en grandes difficultés si les départements ne jouent pas leur rôle de chef de file de la solidarité.

PACA, le 1^{er} mars 2023 – Depuis plusieurs mois, l'ensemble des acteurs et fédérations du secteur du grand âge alerte sur la situation financière dégradée des EHPAD. La crise sanitaire, l'inflation (fortes augmentations des coûts de l'énergie, de l'alimentation, des produits d'hygiène, ...), le sous-financement des revalorisations salariales... sont des facteurs qui ont contribué, ou contribuent toujours, à cette rapide dégradation.

Les établissements non habilités à l'aide sociale départementale (la majorité des EHPAD et résidences autonomie) ont obtenu en fin d'année, compte tenu du niveau exceptionnel de l'inflation, la possibilité d'augmenter leurs tarifs de **5,14 %** pour l'hébergement (arrêté ministériel).

Les établissements **habilités à l'aide sociale départementale, pour l'essentiel des établissements publics, associatifs ou mutualistes qui accueillent les personnes les plus démunies**, ne bénéficieront que de taux bien en deçà (l'évolution varie en PACA entre 0 et + 2,70 %).

Il est de la responsabilité de chaque Président(e) de Conseil Départemental d'assurer une évolution des tarifs qui soit en cohérence avec l'augmentation des charges des établissements qui relèvent de sa compétence : c'est un choix social et humain.

C'est pourquoi, notre collectif de Fédérations demande instamment une équité de traitement et un taux d'évolution à minima identique à celui des autres structures hébergeant des personnes âgées, c'est-à-dire de **5,14 %**. Un courrier a été remis le 28 février en ce sens à chaque Président(e) de Conseil Départemental de PACA.

Il en va de la survie de nos structures (déjà plusieurs établissements de la région en cessation de paiement), du maintien de la qualité de prise en charge de nos aînés, du respect du travail et des missions réalisées par les salariés engagés à nos côtés.

Collectif des Fédérations Régionales représentant les établissements et services pour personnes âgées de PACA.

Contact presse : Véronique Anceaux, veronique.anceaux.fhf-paca@ap-hm.fr, 06 21 71 68 81.

AD-PA, Stéphane Denié-Gabillot

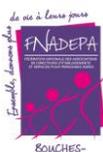
FHF-PACA, Véronique Anceaux

FEHAP, Muriel Dume

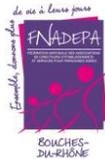
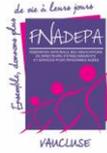
FNADEPA, Pascal Friscaro

FNAQPA, Christophe Touveron

URIOPSS, Claire Journou



	<p>L'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) regroupe les professionnels du secteur des services aux personnes âgées (directeurs des établissements pour personnes âgées, des services à domicile et des associations de coordination) au niveau national et départemental afin de les représenter, de les coordonner et de soutenir leurs actions.</p>
	<p>La Fédération Hospitalière de France région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association autonome loi 1901 qui agit pour la défense et promotion du service de santé. Maison commune des établissements de santé et médico-sociaux publics de la région, elle représente 132 adhérents et plus de 74 000 professionnels. Ses missions principales sont de représenter les intérêts des adhérents, de faire le lien (mise en contact, renforcer le dialogue social..) et de promouvoir les actions en contribuant à la mise en place d'une politique de santé et de prévention au niveau régional et national.</p>
	<p>Créée en 1985, la FNADEPA est une Fédération nationale professionnelle qui rassemble et représente les directeurs d'établissements et de services à domicile, de tous statuts, publics et privés, pour améliorer ensemble la qualité de vie des personnes âgées. Présente dans plus de 80 départements, la FNADEPA réunit 37 associations départementales et/ou régionales (soit 1400 adhérents et 100 000 personnes âgées accompagnées). <i>Pour les Bouches du Rhône, la FNADEPA fédère 60 établissements et services.</i></p>
	<p>La FNAQPA s'adresse aux gestionnaires d'établissements et services pour personnes âgées à but non lucratif (EHPAD, maison de retraite, SSIAD, SAAD, Résidences Autonomie ...) pour défendre leurs intérêts et la qualité de vie des personnes âgées, dans la continuité des actions de la CNSA ainsi que de l'HAS/ANESM, où elle siège en tant que membre du comité de concertation relatif au dispositif d'évaluation de la qualité dans les ESMS. La FNAQPA propose d'accompagner les professionnels par la formation et le conseil. Les adhérents bénéficient de nombreuses informations et analyses concernant le financement, la tarification, les procédures d'appel à projet, le modèle PATHOS, le CPOM, l'APA ou encore les projets de lois applicables au secteur de la gérontologie.</p>
	<p>La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, rassemble 246 adhérents en PACA. Ces associations, fondations, congrégations, mutuelles,... offrent en région 20 919 capacités installées (lits/places/solutions). La souplesse alliant gestion privée et service public place ces établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Leur gouvernance, issue de la société civile, est</p>



	<p>désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées. www.fehap.fr</p>
	<p>L'URIOPSS, en région PACA et Corse, rassemble des associations et fédérations agissant dans le champ de la solidarité : le handicap, le grand âge, la lutte contre les exclusions, la protection de l'enfance et la santé.</p> <p>L'URIOPSS représente ses adhérents auprès des pouvoirs publics et anime son réseau en lien avec un écosystème composé de l'ensemble des parties prenantes : les personnes accompagnées, les aidants, les professionnels, la gouvernance associative, les pouvoirs publics, les centres de formation, les fédérations sectorielles, les syndicats employeurs, les entreprises...</p> <p>L'URIOPSS place l'intérêt des personnes accompagnées au centre de son action pour agir conformément à ses valeurs.</p> <p>L'URIOPSS est membre d'un réseau national constitué de l'UNIOPSS et de 15 URIOPSS. Le réseau UNIOPSS / URIOPSS rassemble et apporte son soutien sur tout le territoire national, à plus d'une centaine d'adhérents nationaux, plus de 35 000 établissements et services privés à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire, lesquels mobilisent 750 000 salariés et l'engagement d'un million de bénévoles.</p>